REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA CORREZE

Envoyé en préfecture le 19/11/2022 Reçu en préfecture le 19/11/2022

Publié le

ID: 019-211923404-20221118-DELIB0462022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 046/2022

Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER Séance du 18 novembre 2022

	Nombre	de d	conseillers
En exe	rcice	10	
Présents		9	
Votant	s	9	
Procurati	ons	0	
POUR	CONTRE		ABSTENTIONS
9	0		0
	Date de	con	vocation
	03/	11/2	2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, le Maire.

Présents: MMES VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine

MM MARCOU Christian, POUGET Jean-Marc, PERRIER Antoine, BERGEAL Jean-Pierre, SIMON Philippe, COUDERT Loïc

Absents: M. PIESSET Jean-Marc

A été nommée secrétaire de séance : MARCOU Christian

OBJET: DEMANDE D'ALIÉNATION D'UN CHEMIN RURAL PAR MONSIEUR ET MADAME Christophe NOILLETAS

Madame le Maire indique que, par courrier reçu le 2 novembre 2022, Monsieur et Madame Christophe NOILLETAS domiciliés au 120, route de Peyrat 19 270 Saint-Pardoux-L'Ortigier, ont émis le souhait d'acquérir un chemin rural situé à Peyrat - 19 270 Saint-Pardoux-L'Ortigier, longeant les parcelles C321,C323,C324. La longueur de celui-ci est estimée à 55m pour une largeur d'environ 2,5m.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à :

- engager une procédure pour la vente à Monsieur et Madame Christophe NOILLETAS du chemin concerné
- . signer toutes pièces afférant à ce dossier

Fait à Saint-Pardoux-L'Ortigier, le 18 novembre 2022

Le Maire, Martine DUMONT

